

N° d'habilitation : 038org1136

CENTRE DE LOISIRS DE
PLATEAU DES PETITES-ROCHES
PROJET PÉDAGOGIQUE
2022-2023



DIRECTRICE : AURÉLIE ALLEGRINI

Sommaire

1) CONTEXTE

- a) Environnement organisateur (mairie)
- b) Description des lieux de l'ACM
- c) Public accueilli
- d) Accueil des enfants porteurs de handicap
- e) PAI et régimes alimentaires
- f) L'équipe d'animation
- g) Modalités de fonctionnement : Les réunions, les classeurs administratifs, Diplômes et données du personnel
- h) Le Budget
- i) Transports

2) CADRES PEDAGOGIQUES

- a) Le Projet Educatif Territorial (PEDT)
- b) Le Projet d'Animation
- c) Les objectifs généraux
- d) Objectifs opérationnels et démarches pédagogiques
- e) Objectifs d'animation

3) FONCTIONNEMENT

- a) Une journée type
- b) Communications avec les parents
- c) Missions et rôles du personnel (Directeur, animateurs)
- d) La restauration collective : une organisation bien ficelée
- e) Recommandations de Sécurité, de Soins et de l'hygiène
- f) Des activités sécurisées et diversifiées

4) EVALUATIONS

- a) Evaluation des objectifs
- b) Evaluation de la Direction et des animateurs
- c) Evaluation de l'année

5) ANNEXES

1) CONTEXTE

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) est un mode d'accueil destiné à accueillir pendant les vacances les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

L'accueil de loisirs a pour but de proposer à tous les enfants différents espaces (éducatifs, récréatifs, artistiques, apprentissages de la collectivité, etc. ...) et de répondre à leurs besoins tout en favorisant leur développement. L'équipe d'animation est chargée, en lien avec les partenaires, de structurer et d'animer les différents temps de prises en charge des enfants.

Ce projet éducatif est issu d'une réflexion collective en lien avec la mairie du Plateau-des-Petites – Roches et des différents partenaires. Il s'inscrit dans un contexte social et associatif local autour de valeurs portées par tous.

a) Environnement organisateur



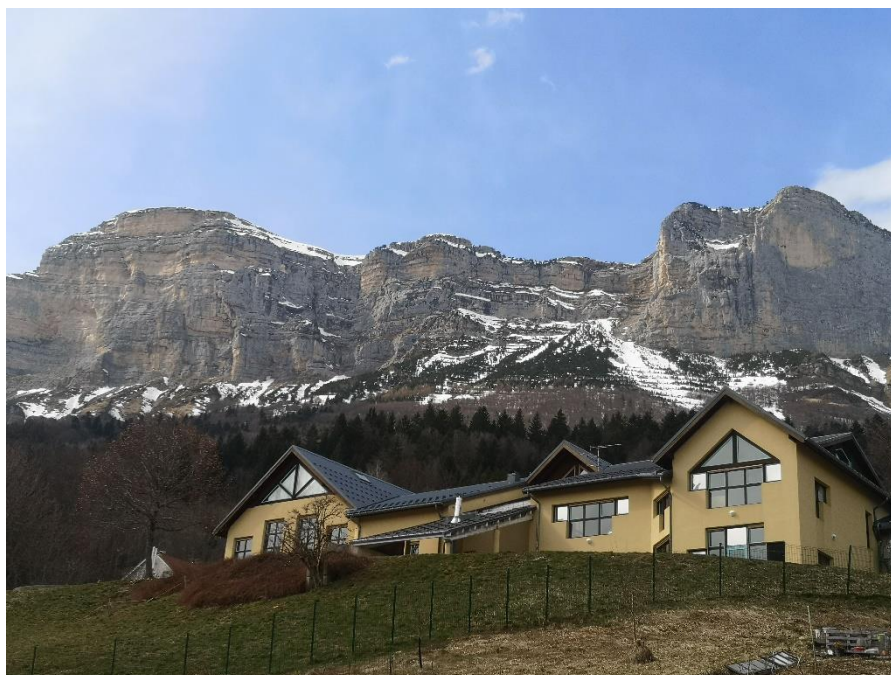
Le Plateau-des-Petites-Roches est une commune nouvelle créée le 01/01/2019, née de la fusion de 3 communes de montagne. Elle compte 2.400 habitants et est dotée de 3 écoles (4 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire). La commune propose aussi un accueil petite enfance, géré par la Communauté de Communes du Grésivaudan.

L'ACM du Plateau-des-Petites-Roches est situé sur la Chartreuse en moyenne montagne. Le cadre est idyllique, mais éloigné de tout. Le Centre de Loisirs accueille une majorité d'enfants de maternelle, et

quelques élémentaires, surtout des CP jusqu'au CE2. Durant les vacances scolaires, une vingtaine d'enfants sont pris en charge par trois ou quatre animateurs. Notre taux d'encadrement nous permet d'accueillir un nombre plus important d'enfants selon les différentes périodes.

L'ACM est conventionné par la CAF.

b) Description des lieux de l'ACM.



Horaires d'accueil :

Accueil du matin	8h30 – 9h30
Accueil du soir	17h00- 18h30
Accueil du matin sans repas et de l'après-midi avec repas	11h30- 18h30
Accueil du matin avec repas et de l'après-midi sans repas	13h30 – 18h30

Les locaux :

- Une salle dans l'école maternelle des Gandins est organisée en plusieurs espaces : vestiaires, un coin bureau, un espace animateur (avec de la littérature ainsi que du matériel pédagogique), des aménagements pour les jeux, un coin bibliothèque pour les enfants, un espace sanitaire filles / garçons et une petite cuisine. Cette salle, dans les locaux de l'école maternelle, est généralement dédiée aux 3-6 ans.

- Le dortoir situé au niveau 4 de l'école est aussi disponible pour les temps de siestes. Un deuxième dortoir est accessible si un ou des enfants sont malades.

- Les enfants bénéficient également du gymnase de l'école maternelle ainsi que de la cour de récréation.
- Un préfabriqué situé dans la cour de l'école élémentaire accueille principalement les enfants de 6 à 11 ans. Plusieurs espaces sont aménagés : cuisine, lectures, jeux. Les sanitaires se trouvent dans l'école primaire, ainsi que d'autres espaces accessibles (le gymnase, le préau, la cours).
- L'accès à la cour et à toutes les commodités de l'école élémentaire permet la mise en place de grands jeux ainsi que des activités d'extérieures.
- Un nouveau gymnase « Le plateau », situé à côté du terrain de foot, sera mis à disposition de l'ACM prochainement. Il propose différents espaces adaptés pour le sport (basket, badminton, volley, hand-ball, tatamis, foot, tennis).

c) Le public accueilli

Les enfants accueillis sont issus du Plateau, quelle que soit leur origine géographique, du Col du Coq au Col de Marcieu. Les choix d'accompagnements éducatifs de la commune ont pour volonté d'initier un cadre structurant et ouvert à la mise en place d'une politique éducative cohérente et de qualité. La population des villages est complexe et plurielle (famille agricultrices, soignants, enseignants, cadre, employés). Cette belle mixité sociale est une richesse et un atout.

L'ACM propose aussi des accueils pour des enfants en dehors du Plateau-Petites-Roches.

Durant la période estivale, les effectifs peuvent aller de 4 à 16 enfants âgés de 3 à 6 ans, et de 4 à 24 enfants âgés de 6 à 11 ans.

d) Accueil des enfants porteurs de handicap.

Nous sommes en capacité d'accueillir des enfants porteurs de différentes formes de handicap : sensoriel, moteur, déficience intellectuelle, trisomie 21, etc ..., à l'exception des enfants handicapés physiques en fauteuil roulant. En effet, les locaux ne le permettent pas. Des travaux d'aménagement et d'accessibilité sont prévus.

Dès lors qu'un enfant présente un handicap, une rencontre est prévue avec la Direction afin de proposer le meilleur accompagnement possible. Afin de rassurer l'enfant et lui donner des repères, un animateur référent lui est dédié. Si besoin, les activités proposées et le planning de l'enfant est adapté afin de respecter son rythme et ses besoins. Certaines animatrices ont des formations spécifiques (Makaton, expériences professionnelle avec le handicap).

Afin de favoriser son adaptation, une explication est faite aux enfants pour les sensibiliser à la différence. Les animateurs sont vigilants afin d'éviter des situations où réactions difficiles comme le rejet, la moquerie, l'isolement. L'enfant est inclus dans les activités avec les autres en fonction de ses compétences et capacités.

e) PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et régimes alimentaires.

Le PAI est un protocole entre la famille, l'Education Nationale et la Mairie dont le but est de traiter une allergie alimentaire, médicamenteuse ou une maladie (diabète, asthme, épilepsie...). Il définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention, ainsi que les mesures à prendre en cas d'urgence.

Les médicaments pour les PAI sont stockés dans une armoire à pharmacie fermée. La liste des enfants se trouve dans le bureau de la Directrice. La chef de cuisine dispose d'une copie du PAI pour une meilleure sécurité. Seuls les enfants dont l'allergie alimentaire est déclarée sont autorisés à amener un panier repas préparé par la famille.

Un animateur P.S.C. 1 est habilité pour prendre en charge plus spécifiquement ces enfants.

f) L'équipe d'animation

La Directrice stagiaire BAFD : Aurélie ALLEGRINI P.S.C. 1 (Prévention et Secours Civiques) de niveau 1.

Les animateurs :

ANIMATEURS	DIPLÔMES et/ou QUALIFICATIONS	HORAIRES D'ACCUEILS (8H30-17H ou 9H30-18H30)
BONNET Katia	BAFA	Du lundi au vendredi
FATIGBA Gaëlle	BAFA	Du lundi au vendredi
GELUMBECKAITE Rasa	Niveau Educateur spécialisé	Du lundi au vendredi
GUYONNET Karine	BAFA et DE d'éducateur spécialisé	Du lundi au vendredi
KLINGLER Sabine	Stagiaire BAFA	Du lundi au vendredi
MAGAND Delphine	BAFA / ATSEM	Du lundi au vendredi
PISIOS Mélanie	Stagiaire BAFA	Du lundi au vendredi
PISIOS Elodie	Stagiaire BAFA	Du lundi au vendredi
COMBOROURE Goeffrey	Non qualifié	Du lundi au vendredi
VANNUETEN Nathalie	Stagiaire BAFA	Du lundi au vendredi

g) Modalités de fonctionnement

Les données du personnel (Diplômes, adresse et n° de téléphone, données diverses) se trouvent dans le bureau de la responsable des services à la population en mairie.

Classeur administratifs : Ce classeur est rangé dans le bureau de la Direction et peut être consulté à tous moments. Il contient :

- La législation en vigueur
- Listing des enfants inscrits avec coordonnées des familles

- LE PEDT (Projet Educatif du Territoire)
- Les protocoles de fonctionnement et le règlement intérieurs.
- Le protocole sanitaire,
- La Télé-procédure d'accueil de mineur (T.A.M)
- La sécurité : les recommandations d'hygiène et de sécurité, plan d'évacuation, plan Vigipirate, n° d'urgences
- Supports pédagogiques en lien avec les règles de sécurité, sur les conflits, sur le lavage des mains etc. ...
- Affiches et programmes d'animations, fiches d'activités.
- Les menus
- Les grilles d'évaluations concernant les animateurs, la Direction.

Les réunions : Des réunions d'équipes sont programmées à l'année afin d'optimiser notre fonctionnement (Points réguliers sur le projet pédagogique et d'animation, échange des informations, bilans des actions, préparer des programmes d'animation, préparation d'évènements (carnaval, journée à thèmes, grands jeux etc ...).

Ces outils ont pour but d'améliorer du mieux possible notre fonctionnement avec les réalités du terrain et favoriser la cohérence de l'encadrement.

h) Le budget :

Chaque année, la Directrice établit un budget global (fournitures, sorties, intervenants, supports pédagogiques ect ...) en collaboration avec les animateurs qui est présenté à la responsable des Services à la population et à un élu référent. Puis ce budget est présenté et validé en conseil municipal.

Facturation : Les activités sont proposées aux enfants en fonction de leur âge. Le programme est modulable selon la météo et les désirs des enfants inscrits. Certaines journées ne sont pas compatibles avec un accueil à la demi- journée (précision sur les programmes.) lorsque des animations sont organisées à la journée. Les repas du midi ainsi que les gouters sont fournis. Un accueil est possible à la demi-journée (heure de départ de la ½ journée : 11h30 (sans repas) ou 13h30 (avec repas pris sur place et facturé). Les heures d'arrivées de la ½ journée de l'après-midi sont de 11h30 avec repas pris sur place et facturé ou 13h30 (sans repas).

Désinscriptions / Absences : les désinscriptions sont à effectuer obligatoirement par le biais du portail internet famille dans les délais impartis (pas de facturation). Si la désinscription est hors délais, les familles doivent prévenir obligatoirement la structure par mail ou par téléphone. Les plages horaires d'un enfant absent seront facturées au tarif habituel, sauf si l'absence est justifiée par un certificat médical.

Retards : Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires identifiés à l'inscription. Le règlement stipule qu'en cas de retard, les familles sont tenues d'en informer la structure par téléphone. Toute heure entamée est due. A partir de 18h30, une pénalité est fixée à 2 euros par ½ heure. Si cela se reproduit régulièrement, une pénalité de 10 euros par 1/2 heure sera appliquée après 18h45.

i) Transports

Vu l'éloignement de Plateau, il n'existe pas de ligne de transport correspondant aux horaires d'accueil.

Nous ne disposons pas de véhicule attribué au centre de loisirs. Des transports privés (bus) sont organisés par la structure dans le cadre des sorties à l'extérieure.

2) CADRES PEDAGOGIQUES

a) Le Projet Educatif Territorial (PEDT) :

Le PEDT est un document qui relève de l'initiative de la commune. Il formalise le cadre partenarial matérialisé par une convention. Le PEDT prévoit, entre autre, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il se doit de favoriser l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

L'élaboration et la mise en œuvre du PEDT sont suivies par un comité de pilotage local (COFIL) à l'échelle de la commune. Le COFIL est constitué, sur la base du volontariat, d'élus et de techniciens du Plateau des Petites Roches, des enseignants, des parents d'élèves, des animateurs, des associations et partenaires de la commune. C'est aussi l'occasion de mettre en place des partenariats avec les associations et les partenaires qui le souhaitent.

Le PEDT du Plateau des Petites Roches regroupent des axes importants :

- a) L'épanouissements de l'enfant doit être vu dans son ensemble : éveil au monde, épanouissement personnel, sociabilité, autonomie, citoyenneté et vie en collectivité.
- b) L'intérêt de l'enfant dans sa globalité est au cœur de notre projet.
- c) Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource du territoire.

Tout cela dans un cadre assurant la sécurité de chaque enfant.

b) Le projet d'animation :

Le projet d'animation est élaboré par la Directrice du centre le loisirs et l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique, tout en recueillant l'avis des enfants, le projet d'animation précise les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème. Un projet d'animation est élaboré pour chaque période de vacances et doit s'adapter aux différentes tranches d'âges accueillies.

Le projet d'animation porte les valeurs suivantes :

- a) Favoriser l'autonomie de l'enfant dans tous les moments de sa journée, valoriser la notion de responsabilité.
- b) Permettre l'épanouissement personnel de l'enfant tout en respectant son rythme et ses aspirations.
- c) Expérimenter le Vivre ensemble sur le Plateau des Petites-Roches.

Le projet d'animation précise de manière concrète le fonctionnement des activités proposées. Afin de prendre en compte les différentes compétences de chacun, les animateurs veilleront à ce que le programme soit varié. Afin de rester à l'écoute des besoins des enfants, des temps de discussions (enfants /animateurs) sont mis en place afin que leurs avis soient recueillis et pris en compte. L'activité est un puissant facteur de développement et favorise le respect, la découverte de soi, des autres, de l'environnement, ainsi que l'autonomie personnelle.

c) Les objectifs généraux.

- PERMETTRE PROGRESSIVEMENT A L'ENFANT DE DEVENIR PLUS AUTONOME DANS TOUS LES MOMENTS DE SA JOURNEE (vie quotidienne, activités).
- PERMETTRE A L'ENFANT DE S'EPANOUIR PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITES LUDIQUES, INVITATION AU PARTAGE ET A L'AMUSEMENT.
- FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE.

d) Objectifs opérationnels et démarches pédagogiques

OBJECTIF GENERAL : ENCOURAGER PROGRESSIVEMENT L'ENFANT A DEVENIR PLUS AUTONOME

Objectifs opérationnels	La démarche pédagogique	Projets d'animations ou actions mises en place
- Etablir des règles de vie.	- Organisation de la vie quotidienne et des repas, sieste - Connaître les règles de sécurité.	- Tâches de la vie quotidienne. - Utilisation d'images, de photographies, verbalisation et explication des règles.

- Aménagement des espaces.	- Proposer différents espaces (jeux, temps calme, goûter, sieste etc. ...)	- Proposer aux enfants des temps d'aménagement (tapis), de rangement par des outils visuels (photos, pictogrammes).
- Apprentissages.	- Hygiène : apprendre à se laver les mains. - Déplacements : responsabiliser l'enfant sur ses vêtements personnels (manteaux, sac à dos et autres). Apprendre à ranger et respecter les locaux, les jeux et le matériel.	- Apprentissages en chansons. - Structurer l'espace par des corbeilles, bacs à chaussures, portes manteaux, photos.

OBJECTIF GENERAL : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Objectifs opérationnels	La démarche pédagogique	Projets d'animations ou actions mises en place
- Encourager chaque enfant à découvrir son corps.	- Développer la motricité d'enfant. - Explorer la sensorialité par des activités en liens avec le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat.	- Sorties, jeux individuels, collectifs et artistiques, activités sportives, danses. - Activités manuelles, fabrication de mallette sensorielle, écoute de chansons, de bruits, de sons divers, Carrés de textures touchables.
- Favoriser la participation de chaque enfant aux différentes activités.	- Permettre à l'enfant de s'exprimer sous toutes ses formes (expression verbale, corporelle, émoticônes).	- Ateliers manuels, création d'émoticônes, prise en charge individuelle.
- Développer l'imaginaire.	- Proposer des activités favorisant l'imagination. - Développer la curiosité	- Jeux de rôles, mises en scènes d'histoires, théâtre, comptines, spectacles de marionnettes, jeux en accès libres.

- Mise en place des temps de dialogues et d'écoute, favoriser la confiance.	- Permettre à l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure et de trouver sa place.	- Un temps expressions et d'échange libres, utilisation du bâton de parole, réguler les conflits à l'aide d'une affiche adaptée à l'âge des enfants.
---	---	--

OBJECTIF GENERAL : APPRENDRE ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

Objectifs opérationnels	La démarche pédagogique	Projets d'animations ou actions mises en place
- Favoriser la découverte et la pratique collective d'activités sportives et ludiques. - Réussir ensemble.	- Mettre les enfants en situation de jouer ensemble.	- Parcours sportifs, jeux collectifs, jeux de société, chansons, danse, constructions (Kapla, légo), dinette.
- Respect de la collectivité.	- Impliquer les enfants dans les activités collectives. - Explication des règles du vivre ensemble, favoriser le partage, responsabiliser l'enfant.	- Mise à disposition de modèles, donner envie de faire ensemble (fresque). - Se prêter les jouets, connaître les règles de la collectivité par des explications simples et répétées en s'appuyant sur des dessins, valoriser les initiatives positives. - Utilisation de petits jeux.
- Accueil des enfants en situations de handicap.	- Expliquer et accompagner dans l'acceptation de la différence.	- Expliquer aux enfants ce qu'est un handicap, anticiper des réactions de rejet, réguler les moqueries, éviter des situations d'échec, adapter les activités, accompagnement individualisé dans la mesure du possible.
- Vivre ensemble dans notre environnement en fonction des saisons.	- Proposer des activités en extérieur en fonction des saisons.	- En Été : grands jeux en forêt. En automne : promenades dans les bois, cueillette de feuilles. En hiver : ski, luge, jeux de neige, intervenant en lien avec la nature, fabrication d'igloo, sculptures. Au printemps : balades à dos d'ânes, visite aux animaux, utilisation des parcs et aires de jeux du village, etc. ...

e) Objectifs d'animations

Cette année, l'équipe d'animation a souhaité travailler sur différentes thématiques en fonction des périodes de l'année en prenant pour thème « Voyage autour du monde ».

Les projets d'animations seront principalement : des grands jeux / des spectacles sur les thèmes / les activités manuelles ludiques et innovantes / les activités artistiques et sportives. Ces activités réalisées par les enfants auront pour but de les divertir tout en faisant progresser l'autonomie, le vivre ensemble, et favoriser leur créativité.

Les animateurs respectent le rythme des enfants lors de la planification des journées d'accueil de loisirs. Une journée sera composée d'une activité calme (peinture, collage, chanter etc. ...) où l'enfant peut créer, imaginer, se détendre sans trop dépenser d'énergie. Les activités physiques sont l'occasion de se dépenser physiquement.

L'animateur propose mais n'impose pas. Il intervient en créant un milieu riche pour susciter des idées de réalisations.

PROJET n°1 : « Sur les traces de l'ours d'Alaska » / « L'art de nos montagnes françaises », du 14 février au 18 février. « Découvrons nos amis les petits suisses » / « Attache ta tuque au Canada », du 21 février au 25 février.

- Proposer des petits jeux pour comprendre les règles de vie en collectivité. L'animateur propose un type de réalisation précise, impose un modèle, ou organise des jeux en lien avec le thème. Cela correspond souvent à diverses situations d'apprentissages d'une technique précise.
- Encourager l'autonomie de l'enfant en favorisant le vivre ensemble.
- Contribuer à la découverte de sensation de glisse par la luge ou le ski.

PROJET n°2 : Du 18 avril au 29 avril

- Les enfants et les animateurs réalisent ensemble des créations collectives. L'animateur est à la disposition des enfants pour réfléchir avec eux sur la manière dont ils vont réaliser leur création (exemple : comment faire une tortue en carton ?). L'animateur a différentes postures : le meneur, l'arbitre ou le démonstrateur. Ces attitudes lui permettent de favoriser les découvertes dans un cadre rassurant. Il est aussi amené à réguler les relations ou les conflits entre participants, de réunir un groupe autour d'une même activité, ou de proposer des jeux collectifs afin de développer la curiosité des enfants.
- Favoriser par ces propositions l'imagination de l'enfant et son sens créatif.

PROJET n°3 : Du 7 juillet au 31 aout

- Sensibiliser les enfants aux activités culturelles. La culture permet de proposer un large éventail de possibilités d'activités sur le territoire communal. Les animateurs devront donc exploiter les ressources locales dans les choix d'activités et de sorties proposées.
- Programmer un bivouac pour exploiter les ressources de l'environnement.
- Favoriser le Vivre Ensemble et nous nourrir de nos différences. Partager un moment convivial plein de joie et de rires. Expérimenter la nature par des sorties et découvrir différents lieux.
- Encourager la socialisation d'enfant ; Développer la motricité ; Sensibiliser l'enfant à l'écologie.

PROJET n°4 : Du 22 aout au 30 aout.

- Favoriser l'imagination et la représentation mentale : les enfants ont une grande sensibilité pour tout ce qui est en lien avec l'imaginaire. Ils aiment se laisser porter par des univers fantastiques. Pour cela, le centre de loisirs adapte les décorations à chaque période de vacances. Cela permet de plonger les enfants dans un univers nouveau et de sortir de l'espace de l'école.
- Proposer des journées à thèmes ainsi que des grands jeux pour conduire les enfants en dehors du centre de loisirs, favoriser leur épanouissement, découvrir de nouveaux espaces.
- Encourager les enfants à devenir plus grands ; sensibiliser les enfants aux consignes de sécurité et prévenir les accidents (chutes, blessures, dangerosité des terrains etc. ...).

PROJET n°5 : octobre

- Permettre à l'enfant d'être stimulé dans un espace en avec les pratiques artistiques, sportives et en lien avec la nature.
- Encourager l'expression par le corps en proposant des activités artistiques : proposer de la danse, des petites contines et sensibiliser les enfants à l'écoute.
- Développer la motricité par la manipulation de matières et matériaux à travers des jeux en extérieurs : accrobranche, serbe à canne pour les plus grands. Mettre les enfants dans des situations qui favorisent leur équilibre et qui leurs permettent d'apprivoiser différentes sensations comme le vertige.
- Pour les plus petits, proposition de 4 contes de voyages autour du monde pour découvrir différents pays.

3) FONCTIONNEMENT

a) Une journée type

UNE JOURNEE BIEN REMPLIE

HORAIRES	ENFANTS	ANIMATEURS
8H30 à 9H30	L'enfant arrive et choisit l'espace où il veut aller (lire, jouer, dessiner discuter ou ne rien faire). Chaque enfant arrive à son rythme. Il commence la matinée par un temps libre	L'animateur est responsable de l'accueil des enfants et des parents. Ils sont disponibles et à l'écoute des enfants. Les animateurs aident les enfants à se laver les mains (Il joue, il discute...).
9H30 à 11H00	« Super ! Je vais faire une activité que j'ai choisie. J'apprends à me concentrer, à aider les autres, à respecter les consignes. Quel bonheur de me découvrir des talents cachés ».	Préparation des activités adaptées à chaque tranches d'âges (découpages, collages, peintures ...). Ils aident l'enfant à créer, et développer des talents cachés. Les animateurs aident les enfants à se laver les mains.
11H00 à 12H00	« Youpi c'est le temps libre ! Je m'amuse avec les copains dans la cour de l'école avec la petite maison. Je peux jouer avec un animateur, à l'aire de jeux ou faire un jeux collectif ».	Les animateurs vont avec les enfants dans la cours de l'école et leurs proposent des petits jeux collectifs. Les animateurs aident les enfants à se laver les mains.
12H00 à 13h30	« Miam Miam ! Les enfants vont se régaler, partager un bon moment convivial. Les repas sont faits par des cuisinières au top ! Elles nous préparent des repas équilibrés, bios et locaux. Les enfants mangent par tranches d'âges. »	Les animateurs apprécient les bons petits plats préparés par les cuisinières. Cela reste un temps de partage avec les enfants et les animateurs malgré les protocoles sanitaires. Aussi, les animateurs mangent sur une table éloignée des enfants. Les animateurs aident les enfants à se laver les mains et les accompagnent dans l'accomplissement des tâches à faire (Débarrasser, nettoyer, s'occuper du compost etc. ...). Chaque animateur prend sa pose en fonction des possibilités et de l'organisation de la journée.
13H30 à 15h	« Chouette, je peux dormir et me reposer. Pour les plus grands je peux lire, dessiner, jouer sans faire trop de bruit avec un copain, faire des jeux calmes ».	Un animateur se rend à la sieste avec les enfants. Pendant ce temps, un autre animateur reste avec les plus grand qui jouent à un jeu calme. Il peut aussi lire une histoire. Les animateurs se relayent pour la préparation des activités. Après chaque activité, les enfants se lavent les mains.

15H à 16H30	« Oui, une animation !! Je m’amuse, j’apprends, je teste des jeux que je ne connais pas, et qu’est-ce qu’on rigole ! J’aime les grands jeux, les balades dans la petite forêt ou écouter de la musique ».	Les animateurs animent les activités et jouent avec les enfants.
16H30 à 17H00	« HUMM, c’est le goûter, j’ai un petit creux ! Pain de la boulangerie et chocolat, saucisson, fromage, confiture et fruits, parfois des gâteaux maison ».	Les animateurs accompagnent les enfants à se laver les mains puis leurs donnent le goûter. Ensuite, chacun participe au rangement du goûter. Les animateurs prennent leur pose selon l’organisation de la journée.
17H à 18H30	« C’est parti pour le temps d’échanges. J’exprime mes attentes, mes préférences et parfois mes petits tracas quotidiens. Souvent, il y a de la musique puis j’attends Papa ou Maman ».	Les animateurs organisent le temps d’échanges. Ils recueillent les ressentis des enfants et leurs proposent un temps musical. Puis ils accompagnent les enfants pour s’habiller lorsque leurs parents arrivent.

b) Communication avec les familles

La directrice est disponible sur l’ACM pendant les horaires d’ouvertures. Les familles disposent aussi d’une adresse mail (loisirs@petites-roches.org) et d’un numéro de téléphone portable (06 18 24 64 96). Le site de internet de la mairie présente le centre de loisirs et les diverses prestations proposées (www.petites-roches.org). Des panneaux d’affichages concernant les programmes d’animation, les protocoles sanitaires et autres règles de sécurité, sont visibles par tous à l’entrée des salles.

Les familles peuvent demander un RDV et être reçu si besoin pour toutes questions les concernant (médical, relationnel, urgences etc. ...).

En lien avec la Direction, l’équipe d’encadrement est à la disposition des familles pour répondre à leurs questionnements. Des réunions d’informations à destination des familles sont organisées lorsqu’il y a des demandes. Des familles bénévoles peuvent aussi participer à certaines animations ou en proposer (sophrologie, découverte de la nature, contes, expression artistiques etc. ...).

Il est spécifié dans le règlement de fonctionnement que les consoles de jeux, téléphones portables, appareils photos, affaires personnels ne sont pas autorisés dans le centre.

c) Missions et rôles du personnel (Directeur, Animateurs)

RÔLES DU DIRECTEUR :

Organisation :

S’assurer du bien-être des enfants et de la satisfaction des parents concernant l’accueil de leur enfant.

S'assurer de la sécurité physique, affective, morale des enfants mais également des animateurs. Être présente aux différentes réunions.

S'assurer que les lieux d'accueils répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène.

Il se doit d'avoir une tenue, un comportement et un langage exemplaires.

Il est responsable juridiquement et doit répondre activement aux exigences des instances institutionnelles.

Gestion de l'équipe :

Il porte une dynamique active de travail et est force de proposition de projets.

Il forme les animateurs sur le terrain et conduit son équipe afin de répondre au mieux aux objectifs fixés.

Il élabore le projet pédagogique en lien avec l'équipe, s'assure qu'il soit compris, intégré et réalisé. Le Directeur missionne et régule l'équipe d'animation (gestion des conflits, organisation globale).

Il évalue chaque animateur de son équipe à l'aide d'une grille d'évaluation. Chaque animateur doit s'auto évaluer puis un point est fait dans le cadre d'un entretien individuel.

Il informe la mairie et le supérieur hiérarchique en cas de soucis, de problèmes ou autres.

Il fait le lien entre la mairie et l'équipe d'animation (horaires, consignes, protocoles sanitaires etc. ...)

Administratif :

Il transmet les documents administratifs qui lui sont demandés, dans les délais impartis (plannings, réservations, comptes rendus etc. ...). Il renseigne sur TAM (Télé procédure d'Accueil de Mineurs) les éléments demandés.

Il réalise les plannings et élabore les horaires de l'équipe d'animations.

Il réalise un projet global (projet pédagogique) sur les périodes d'accueils dont il a la charge.

Relationnel :

Il assure les relations externes (Partenaires, intervenants prestataires ...).

Il s'assure que l'équipe d'animations communique bien les éléments, qu'ils soient positifs ou non. En cas de difficultés, il s'adresse à son supérieur hiérarchique. Une évaluation de la situation est faite afin que la Direction puisse faire un point en entretien individuel avec la ou les personnes concernées. En cas de problématique plus importante (acte de violence physique ou verbale par exemple), la Direction en informera les supérieurs du service et celle-ci en informera le service enfance et jeunesse.

Le Directeur adopte une posture bienveillante avec son équipe d'animation.

RÔLES DES ANIMATEURS :

Ils prennent connaissance du projet pédagogique.

Ils se doivent d'être exemplaires dans le comportement et le vocabulaire.

Ils sont informés sur la différence entre sanction et punition. Les animateurs doivent sanctionner un enfant en étant juste, impartial et sans abuser de son autorité.

Ils s'assurent de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. Ils sont attentifs au bien-être, à la sécurité des enfants et à leurs comportements dans la vie quotidienne.

Ils connaissent et appliquent plusieurs méthodologies et pédagogies des activités (préparation, analyse des besoins, aménagement, accueil, déroulement, respect des rythmes, de la sécurité, gestion des urgences, animation, rangement).

Ils savent être à l'écoute des besoins des enfants, de leur rythme, encouragent et valorisent les progrès.

Ils se doivent d'être ponctuels. En effet, un retard peut pénaliser l'équipe et augmenter les risques d'accidents.

Ils connaissent les procédures d'évacuation en cas de dangers et maîtrisent le comportement à avoir en termes de sécurité lors des sorties (Documents obligatoires dans le classeur administratif.)

d) La restauration collective : une organisation bien ficelée

Restauration :

Dans un esprit de cuisine familiale, l'ensemble des repas est préparé dans notre cuisine centrale. Les produits de saisons, bio et locaux sont privilégiés. Les menus sont élaborés par l'équipe de cuisine tout en prenant en compte de l'avis des enfants. Ces temps de repas sont des moments importants pour les enfants notamment tout ce qui concerne l'éducation à la santé (soin, hygiène, l'intérêt de manger équilibré). Les repas sont un moyen de développer des apprentissages sur le savoir vivre à table, la découverte de nouvelles saveurs, la participation des enfants dans la vie quotidienne tout en développant une certaine autonomie.

Nous sommes très vigilants à ce que les conditions d'hygiène soient appliquées.

Comme stipuler dans le règlement intérieur du restaurant, il n'y a pas de repas de substitution en cas d'intolérances alimentaires, de pratiques religieuses ou pour les enfants végétariens. Il y a cependant une prise en compte de certaines particularités alimentaires (végétariens, intolérances...) dans la mesure du possible.

Un enfant qui a un diagnostic concernant une allergie doit avoir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Le PAI est un protocole qui peut être mis en place par le médecin en lien avec les familles, l'éducation nationale et la mairie. Celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou

médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'interventions. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant.

La directrice s'emploie à contrôler régulièrement les conditions d'hygiène et de sécurité, ainsi que l'économat.

e) La sécurité :

La sécurité des enfants est une priorité de l'ensemble de l'équipe. Un registre de sécurité ainsi que sa note explicative sont mis à disposition des agents. Il énumère toutes les règles de sécurité favorisant le bon fonctionnement au sein de la structure. Cela permet des mises en situation de différents incidents (panne, accident, incendie) pour l'équipe d'animation et les enfants. Chaque année le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté des personnes) est vu avec la directrice de l'école, et des mises en situation sont faites sur le terrain avec les enfants.

- Une fiche de renseignement est obligatoire et remplie par les familles.
- Le logiciel « DEFI » permet d'avoir accès à l'ensemble des données concernant les enfants.
- Un plan d'évacuation est affiché à différents endroits dans les locaux. Lorsque de nouveaux animateurs prennent leur fonction, ils doivent en prendre connaissance. Des exercices d'évacuation ont lieu 2 fois par an. Concernant le plan Vigipirate, nous devons le tester une fois par an. Il est important que chacun garde son calme dans ce type de situations. La consigne est de se rendre vers la sortie de secours la plus proche, et de faire l'appel des enfants dès que possible.

La directrice et (où) le responsable sanitaire doit aussi assurer le suivi sanitaire. Ils ont pour fonction de :

- Noter les soins apportés à l'enfant dans un cahier intitulé (soin infirmerie). Ce registre obligatoire et réglementaire permet de garder une trace écrite des soins après des incidents, blessures ou allergie.
- Un dossier doit contenir les fiches sanitaires des enfants présents la journée. A l'occasion des sorties à l'extérieur, le Directeur doit avoir ce dossier.
- Informer toute l'équipe d'animation de cas particuliers (PAI).
- En cas d'incident, les familles sont averties, soit par téléphone, soit par mail, selon la gravité de la situation.
- En cas d'accident, de choc violent, de malaise ou de grave accident, et en cas d'absence de la Directrice ou du responsable, les animateurs doivent composer les numéros d'urgence et en faire part au cadre d'astreintes.

Hygiène des locaux :

Le nettoyage de toute la structure est scrupuleusement effectué chaque jour par une équipe qualifiée. Suite à l'épidémie du corona virus, les accueils de loisirs sont soumis, en plus de la réglementation habituelle des centres de loisirs, aux protocoles Sanitaires. Celui-ci nous impose des

règles strictes concernant le nettoyage et les conditions générales d'accueil des enfants. L'ensemble de ces règles sont nécessaires à l'ouverture du centre de loisirs. Entre autres, la température des enfants doit être prise à l'arrivée au centre de loisirs. Au-delà de 38 degrés, l'enfant ne pourra pas être accueilli. Dans le cadre de ce protocole et du protocole « VIGIPIRATE », les parents n'ont pas le droit de rentrer dans les locaux.

4) EVALUATION

L'évaluation dans un centre de loisirs a différents axes à prendre en compte : les objectifs pédagogiques, de la Direction et l'année écoulée, et des animateurs.

a) Evaluation des objectifs :

ENCOURAGER PROGRESSIVEMENT L'ENFANT A DEVENIR PLUS AUTONOME	
Critères d'évaluation	Outils d'évaluation
- L'enfant a intégré les règles de vie	- L'enfant utilise des images, comprend les règles de vie et les connaît, est capable de les verbaliser.
- Les enfants utilisent les différents espaces aménagés	- ils sont autonomes dans les déplacements, participent au rangement sous forme de jeux.
- Evaluer les progrès dans le cadre des apprentissages	- Les enfants ont acquis des gestes, des mots, des chansons etc. ...

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT	
Critères d'évaluation	Outils d'évaluation
- L'enfant a progressé dans la connaissance de son corps	- L'enfant a gagné en agilité, motricité, et a développé sa sensorialité.
- Les enfants sont en demande de participer aux activités	- L'enfant est libre de s'exprimer dans le cadre des activités proposées
- Les enfants laissent libre cours à leur imagination	- Les enfants sont créatifs, et laissent aller leur imaginaire et sont curieux lorsqu'on leur propose une activité
- L'enfant est à l'aise dans le groupe	- Les enfants sont contents d'être avec d'autres tranches d'âges, avec des enfants qu'ils ne connaissent pas, peu de problématiques de rejets, bonne cohésion de groupe, peu de conflits entre enfants.

APPRENDRE ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	
Critères d'évaluation	Outils d'évaluation
- Les enfants ont un esprit collectif quand ils jouent	- Chaque enfant participe, est content de faire des jeux collectifs et de les réussir ensemble.
- Les enfants sont à l'aise dans le groupe	- Ils sont tous impliqués, acceptent de partager, compréhension les règles
- Les enfants connaissent l'existence du handicap.	- Les enfants sont accueillants avec les enfants différents.
- Les activités à l'extérieures sont nombreuses pendant toutes les saisons	- Activités adaptées aux quatre saisons

b) Evaluation de la Direction et des animateurs

L'évaluation de la Directrice se fera par le Service Enfance Jeunesse lors de son entretien professionnel annuel. Obligation de l'employeur, elle est basée sur les missions du Directeur, la réalisation des objectifs, et des moyens à disposition de l'équipe d'animation.

c) Evaluation de l'année

En début d'année, la Directrice élabore un programme basé sur des thèmes, et des objectifs d'animations. Pour l'évaluer, la Directrice utilise des grilles d'évaluations à destinations des enfants, des animateurs et des familles, des fiches d'activités concernant leurs mises en œuvre.

-